



RCS : MENDE

Code greffe : 4801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MENDE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00009

Numéro SIREN : 519 341 077

Nom ou dénomination : HOLDING CLOTENSE INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2013 sous le numéro de dépôt 259

SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

Société par actions simplifiée

Capital social : 45 000 Euros

Siège social : « La Maison du Lac » 48300 LANGOGNE

RCS – MENDE B 519 341 077

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 Avril 2013

L'an deux mille treize, le deux avril, à 18 heures, les actionnaires de la société HOLDING CLOTENSE INVEST, société par actions simplifiée, au capital de 45 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 519 341 077 MENDE B, se sont réunis à LANGOGNE sur convocation régulière du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick RENOUARD en qualité de Président de la SAS, qui constate la présence de :

Monsieur Patrick RENOUARD,
propriétaire de 2 500 actions

Madame Muriel RENOUARD,
propriétaire de 2 500 actions

En sorte que les actionnaires présents ou représentés
représentent 5 000 actions
soit l'intégralité des droits de vote de la société.

Le présent procès-verbal devant être signé par les membres du bureau, lesquels représentent ensemble l'intégralité des actions ayant droit de vote, il est convenu que le présent procès-verbal tient lieu de feuille de présence. L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Président, le projet des résolutions ainsi que tous les documents et renseignements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et le Président rappelle que la présente assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- augmentation du capital social par souscription en numéraire ;
- questions diverses.

Puis il donne ensuite lecture du rapport du Président et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constatant que le capital social est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de cent huit mille euros (108 000 euros).

Le capital serait ainsi porté de quarante cinq mille euros (45000 euros) à cent cinquante trois mille euros (153 000 euros), par création d'actions nouvelles à souscrire et libérer en numéraire.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'émission de douze mille actions (12 000 actions) nouvelles de neuf euros (9 euros) chacune, à libérer de la totalité à la souscription.

L'émission d'actions n'est pas publique.

Les propriétaires d'actions anciennes, pourront souscrire à titre irréductible à 12 000 actions nouvelles pour 5000 actions anciennes possédées.

Les actionnaires ne pourront souscrire qu'à titre irréductible.

Les actions souscrites seront lors de la souscription, libérées en espèces.

L'augmentation de capital ne pourra être réalisée, si, après la clôture de la souscription, toutes les actions n'ont pas été souscrites, à moins que l'insuffisance des souscriptions représente moins de trois pour cent de l'augmentation de capital, auquel cas, le Président pourra limiter cette augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Les souscriptions seront reçues au siège social, dans un délai allant du 02 avril 2013 au 17 avril 2013 inclus. Conformément à la loi, ce délai sera clos par anticipation dès que toutes les souscriptions à titre irréductible auront été exercées et également dans la mesure où l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite après renonciation individuelle des actionnaires qui n'auront pas souscrit.

Le Président recueillera les souscriptions des actions nouvelles, recevra les versements exigibles sur ces actions lors de leur souscription et fera dans les délais légaux, le dépôt des versements effectués à l'appui des souscriptions et les formalités nécessaires à l'augmentation de capital, objet des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les membres du bureau.

Monsieur Patrick RENOARD,
Le Président

Madame Muriel RENOARD,

ETAT DES FRAIS
DUPLICATA

Numéro de client : /
Provision :
Votre réf. :
Nos réf. : CP

HOLDING CLOTENSE INVEST
28 route de la Tuilerie
la Maison du Lac
48300 Langogne

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
W211	211 Dépôts d'actes ou de pièces	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W218D	218 Diligences de transmission du dépôt à l'INPI	1	2.60	19.6	0.51	0.00	3.11
W822D	822 Taxe INPI relative à un dépôt d'acte HOLDING CLOTENSE INVEST - Dépôt numéro 2013/A/259	1	0.00	19.6	0.00	5.90	5.90
W801	801 Lettre simple < 20g	1	0.61	19.6	0.12	0.00	0.73
Totaux :			11.01		2.16	5.90	19.07

Montants en EUR

Total : (EUR) 19.07

Règlements Perçus et/ou Restitués :

Chèque HOLDING CLOTENSE INVEST CIC (EUR) 19.07

FACTURE SOLDEE

N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR39438483950
N°SIRET : 438 483 950 00020 CODE APE : 6910Z Activités juridiques